

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/145 DU 10 DECEMBRE 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/23 du 31 août 2008 portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement du Conseil National de Sécurité ;

Vu le Décret n° 100/37 du 7 février 2013 portant Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil National de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil National de Sécurité :

1. Son Excellence le Président de la République ;
2. Son Excellence le Premier Vice-Président de la République ;
3. Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République ;
4. Le Ministre ayant en charge l'Intérieur et la Formation Patriotique dans ses attributions ;
5. Le Ministre ayant en charge la Sécurité Publique dans ses attributions ;
6. Le Ministre ayant en charge les Relations Extérieures et la Coopération Internationale dans ses attributions ;
7. Le Ministre ayant en charge la Justice dans ses attributions ;
8. Le Ministre ayant en charge la Défense Nationale dans ses attributions ;

9. Pasteur Joseph SENKOMO ;
10. Sheikh Sadiki Abdallah KAJANDI ;
11. Monsieur Jean CIZA ;
12. Dr Déo Guide RUREMA ;
13. Monsieur Richard GIRAMAHORO ;
14. Madame Rénilde NDAYISHIMIYE ;
15. Honorable Freddy MBONIMPA ;
16. Monsieur Damase NTIRANYIBAGIRA ;
17. Monsieur Gilbert Bécaud NJANGWA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

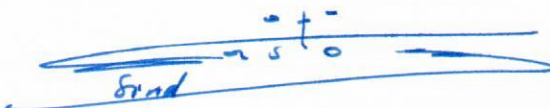
Article 3 : Le présent Décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 10 décembre 2015.

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Handwritten signature of Gaston Sindimwo in blue ink, with the name 'Sind' written below it.

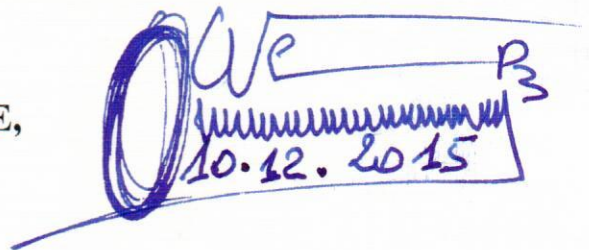
Gaston SINDIMWO.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.



Handwritten signature of Dr Joseph Butore in black ink.



Handwritten signature of Pierre Nkurunziza in blue ink, with the date '10.12.2015' and the number '13' written below it.